



# COMMISSAIRES DE JUSTICE

## CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

### 812 - HUISSIERS

Commissaires de Justice Associés

88 Boulevard de la Reine  
78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 50 02 90

mail : [etude@812-huissiers.fr](mailto:etude@812-huissiers.fr)

Site internet : [lbb-huissier-versailles-78.fr](http://lbb-huissier-versailles-78.fr)

# Procès-verbal de constat

## Expédition

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-QUATRE JUILLET**

**À la requête de :**

**SELARL ML CONSEILS**, représentée par Maître Cosme ROGEAU, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 818 851 925, dont le siège est 26, rue Hoche, 78000 Versailles, **es qualité de liquidateur judiciaire de :**

# AVOVENTES

Que par ordonnance du juge commissaire près le Tribunal des Activités Economiques de Versailles, en date du 05 mai 2026, notre étude a été désignée, afin notamment de nous rendre "au 2 rue de la Fontaine du Manet à MONTCHAUVEY, sur la parcelle AB n°310, figurant au cadastre sous la référence section AB n° 310, Lieu-dit 2, rue de la Fontaine du Manet, composée :

- D'une première maison,
- D'une grande grange,
- D'une seconde maison avec grande grange attenante
- D'une troisième maison sur deux niveaux".

Que nous nous rendons à nouveau sur site afin de nous transporter à l'intérieur de l'abri provisoire entreposé au sein de la propriété, au milieu du terrain en friche, en suite du procès-verbal de constat de description des lieux dressé le 26 juin 2026.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

Je, Maître Aline BRU-NIFOSI, huissier de Justice associée au sein de la SELARL 812-HUISSIERS, titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, y demeurant, 88 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES, soussignée,

**CERTIFIE**

M'êtr  rendue ce jour au 2, rue de la Fontaine du Manet 78790 MONTCHAUDET, o   tant, et en pr sence de [REDACTED], serrurier (SARL A2PRO Serrurerie) et de [REDACTED] Premier Adjoint au maire de la commune de MONTCHAUDET, j'ai proc d  aux constatations suivantes :

Au milieu de terrain en friche, je constate la présence d'un abri provisoire type cantonnement de chantier, lequel est divisée en deux tenants.

Immédiatement après une petite volée d'escalier en caillebotis métallique, je me transportons dans la première partie de cet abri, lequel est totalement à l'abandon et dont le sol est jonché de déchets.

Il est néanmoins équipé d'une banquette, d'une table de repas et d'un petit coin cuisine, le tout hors d'usage.

En enfilade de ce premier espace, un second espace est équipé de casiers de rangement et d'un banc.

Je remarque à l'intérieur la présence d'un nid grande taille (de guêpes ou de frelons) suspendue au plafond de cet abri.

Je précise que la superficie totale de ce bâtiment provisoire est d'environ 17 à 18 mètres carrés.

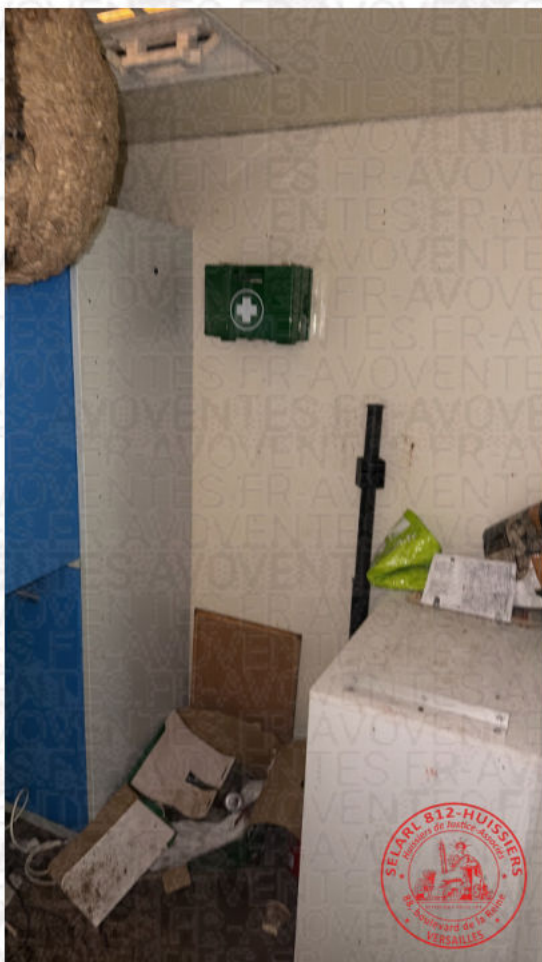
Ces deux espaces en enfilade sont équipés, chacun, d'une fenêtre de toit.







Second espace en enfilade, comme mentionné ci-dessus :





Cet abri provisoire est ceint d'une végétation dense. J'en photographie l'accès et la structure visible.



**Telles sont les constatations faites ce jour au 2 rue de la Fontaine du Manet à MONTCHAUVEY et de ce qui précède je rédige le présent procès-verbal de constat, avec 17 photographies pour servir et valoir ce que de droit.**

**Maître Aline BRU-NIFOSI**

Huissier de Justice

